



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Allocations de troisieme cycle

Question écrite n° 38335

Texte de la question

M Jean-Yves Le Deaut appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'education nationale, charge de la recherche et de l'enseignement superieur, sur les problemes d'obtention de bourses pour la troisieme annee de magistere. Les textes leur donnent la possibilite de s'inscrire a un DER pour leur permettre d'obtenir un diplome national supplementaire. Il lui demande donc pourquoi ils ne beneficient pas d'une allocation d'etudes et ne comprend pas que le directeur des enseignements superieurs s'appuie sur cette distinction suivant laquelle la troisieme annee du magistere serait divisee en deux tranches : seminaires de recherche et enseignements professionnels de haut niveau d'une part, et preparation d'un DER d'autre part. Ces activites sont indissociables et il apparait injuste de penaliser un etudiant qui parvient a mener de front ces activites. Il voudrait savoir s'il envisage d'accorder de telles allocations a tous les etudiants admis en troisieme annee de magistere et inscrits en DER.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38335

Rubrique : Bourses d'etudes

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1247